

Chambre des Représentants		Kamer der Volksvertegenwoordigers
Session de 1928-1929	N° 4 — XIII	Zittijd 1928-1929

BUDGET
DU
CORPS DE LA GENDARMERIE
POUR L'EXERCICE 1929

PROJET DE LOI

ALBERT,
ROI DES BELGES,
A loies, présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Nos Ministres de la Défense Nationale et des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom aux Chambres législatives par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE PREMIER.

Le Budget du Corps de la Gendarmerie pour l'exercice 1929 est fixé :

1° Pour les dépenses ordinaires, à la somme de . . .	fr. 126,033,911 »
2° Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de	730,000 »
Soit ensemble, à la somme de	fr. 126,763,911 »

conformément au tableau ci-annexé.

ART. 2.

Les dispositions de la loi du 23 janvier 1925, instituant une Caisse nationale des pensions de la guerre, sont applicables, depuis le 1^{er} janvier 1925, aux pen-

BEGROOTING
VAN HET
KORPS DER GENDARMERIE
VOOR HET DIENSTJAAR 1929

WETSONTWERP

ALBERT,
KONING DER BELGEN,
Aan allen, tegenwoordigen en toekomstigen, Heil.

Op de voordracht van Onze Ministers van Landsverdediging en van Financiën en volgens advies van Onzen Ministerraad,

WIJ HEBBEN BESLOTEN EN WIJ BESLUITEN :

Het volgend wetsontwerp zal in Onzen naam door Onzen Minister van Financiën aan de Wetgevende Kamers ter overweging worden aangeboden :

EERSTE ARTIKEL.

De Begrooting van het Korps der Gendarmerie voor het dienstjaar 1929 is vastgesteld :

1° Voor de gewone uitgaven, op de som van . . .	fr. 126,033,911 »
2° Voor de uitzonderlijke uitgaven, op de som van	730,000 »
Te zamen, op de som van	fr. 126,763,911 »

overeenkomstig de hierbij gevoegde tabel.

ART. 2.

De beschikkingen der wet van 23 Januari 1925, houdende instelling van eene Nationale Kas voor oorlogspensioenen, zijn sedert 1^o Januari 1925 toepasselijk op de

sions, rentes et allocations militaires dans la composition desquelles il entre un élément quelconque dérivant de la guerre.

ART. 3.

Les comptables, qui reçoivent leurs fonds sur crédits administratifs, restent débiteurs ou créditeurs vis-à-vis du Trésor de la différence, en plus ou en moins, entre les sommes perçues et celles qui leur sont dues au titre de leurs allocations; le solde est reporté à l'exercice suivant.

Donné à Bruxelles, le 15 octobre 1928.

pensioenen, renten en militaire tegemoetkomingen, die ook maar eenigermate met den oorlog verband houden.

ART. 3.

De rekenplichtigen, die hunne fondsen op administratieve credieten ontvangen, blijven tegenover de Schatkist, schuldenaar of schuldeischer voor het verschil, in min of in meer, tusschen de ingetrokken sommen en die welke hun wegens hunne toekenningen verschuldigd zijn; het saldo wordt op het volgend dienstjaar overgedragen.

Gegeven te Brussel, den 15 October 1928.

ALBERT

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Défense Nationale,

VAN 'S KONINGS WEGE :

De Minister van Landsverdediging,

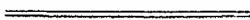
CH. DE BROQUEVILLE

Le Ministre des Finances,

De Minister van Financiën,

B^{ou} M. HOUTART

**BUDGET DU CORPS DE LA GENDARMERIE
POUR L'EXERCICE 1929**



**BEGROOTING VAN HET KORPS DER GENDARMERIE
VOOR HET DIENSTJAAR 1929**

**BUDGET DU CORPS DE LA GENDARMERIE
POUR L'EXERCICE 1929.**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. --- Bedrag de kredieten per artikel.
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.		
CHAPITRE PREMIER.		
TRAITEMENTS ET AUTRES ALLOCATIONS OU PRESTATIONS.		
1	Traitements et autres allocations ou prestations	125,548,400 »
2	Correspondances de service. Redevance globale due à l'administration des Postes. (Arrêté royal du 25 avril 1925.)	141,011 »
CHAPITRE II.		
PENSIONS ET SECOURS.		
3	Pensions, allocations et augmentations de ces allocations et indemnités tenant lieu de pension (y compris les arriérés et les premiers termes de pensions, d'allocations et les indemnités tenant lieu de pension, prenant cours en 1929 ou antérieurement au 1 ^{er} janvier de la même année)	226,500 »
4	Secours	120,000 »
TOTAL DES DÉPENSES ORDINAIRES. fr.		
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.		
CHAPITRE III.		
SERVICES DIVERS.		
5	Réalisation du réseau permanent de télégraphie sans fil de la gendarmerie	126,000 »
6	Acquisition de 100 chevaux pour renforcer les effectifs	604,000 »
TOTAL DU BUDGET DU CORPS DE LA GENDARMERIE. fr.		

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 15 octobre 1928.

ALBERT.

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Défense Nationale,
CH. DE BROQUEVILLE.

Le Ministre des Finances,
B^{on} M. HOUTART.

**BEGROOTING VAN HET KORPS DER GENDARMERIE
VOOR HET DIENSTJAAR 1929.**

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Arbeidsn.
125,689,411 »	<p>EERSTE SECTIE. — GEWONE UITGAVEN.]</p> <p>EERSTE HOOFDSTUK.]</p> <p>JAARWEDDEN EN ANDERE TOEKENNINGEN OF VERSTREKKINGEN.]</p> <p>Jaarwedden en andere toekenningen of verstrekkingen</p> <p>Dienstbriefwisseling. Ronde som verschuldigd aan het beheer van Posterijen. (Koninklijk besluit van 23 April 1925.)</p>	71 2
346,500 »	<p>HOOFDSTUK II.</p> <p>PENSIOENEN EN HULPGELDEN.</p> <p>Pensioenen, tegemoetkomingen en verhoogingen van deze tegemoetkomingen en als pensioen geldende vergoedingen (met inbegrip van de achterstallen en de eerste termijnen van pensioenen, van tegemoetkomingen en van als pensioen geldende vergoedingen, met ingang in 1929 of vóór 1 Januari van dit jaar).</p> <p>Hulpgelden</p>	3 4
126,035,911 »	<p>TOTAAL DER GEWONE UITGAVEN.</p>	
730,000 »	<p>TWEDE SECTIE. — UITZONDERLIJKE UITGAVEN.</p> <p>HOOFDSTUK III.</p> <p>VERSCHILLENDE DIENSTEN.</p> <p>Verwezenlijking van het bestendig net voor draadlooze telegrafie ten gerieve van de Gendarmerie.</p> <p>Aankoop van 100 paarden ter verhooging van de getalsterkten</p>	5 6
126,765,911 »	<p>TOTAAL VAN DE BEGROOTING VAN HET KORPS DER GENDARMERIE.</p>	

Gezien en goedgekeurd om gehecht te worden
aan Ons besluit van 15 October 1928.

ALBERT.

VAN 'S KONINGS WEGE :

De Minister van Landsverdediging,
G. DE BROQUEVILLE.

De Minister van Financiën,
B^on M. HOUTART.

BUDGET DE L'EXERCICE 1929.

NUMÉROS des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.			
CHAPITRE PREMIER.			
<i>Traitements et autres allocations ou prestations :</i>			
a.		1° Officiers de tous grades (1)	5,555,800 »
		2° Sous-officiers, brigadiers et gendarmes (1)	103,086,000 »
		—————	108,419,800 »
<i>Fourrages :</i>			
b.		1° 634,735 rations (chevaux de selle) à fr. 15.10	fr. 9,584,498 50
		2° 16,425 rations (chevaux de trait) à fr. 15.50.	254,587 50
		3° 52,560 rations (chevaux d'officiers) à fr. 15.10	795,656 »
		4° Supplément d'un demi-kilo d'avoine par jour alloué à 205 chevaux de l'escadron d'instruction, à fr. 2,10 le kilogramme	78,566 25
		—————	10,714,308 25
		Soit en chiffres ronds	10,711,500 »
c.		Armement et munitions	60,000 »
d.		Couchage des hommes	100,000 »
<i>Casernement :</i>			
e.		Entretien locatif des bâtiments et du mobilier	807,800 »
<i>Remonte :</i>			
f.		425 chevaux au prix moyen de 6,000 francs (y compris les frais des commis- sions de remonte)	fr. 2,550,000 »
		Frais de transport de ces chevaux du lieu d'achat au dépôt de remonte	17,000 »
		Menus frais pour objets à l'usage des commissions de remonte et de répartition, achat des musettes, etc.	1,000 »
		Reprise, pour compte de la remonte, des chevaux cédés contre remboursement aux officiers montés.	58,000 »
		—————	2,606,000 »
<i>Divers :</i>			
g.		Dépenses diverses. — Dépenses imprévues non libellées au Budget (2)	2,843,500 »
2	»	Correspondances de service. Redevance globale due à l'Administration des Postes. (Arrêté royal du 25 avril 1925.)	
TOTAL DU CHAPITRE I^{er}.		 fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1929.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1928.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
125,548,400	117,449,095	8,099,305	»	<p>(1) Art. 1, litt. a. — Voir note-annexe : composition du corps, calcul des traitements, etc.</p> <p>Art. 1. — Les crédits sont mis en rapport avec les effectifs en hommes et en chevaux présents, qui, malgré un renforcement de 100 hommes et de 100 chevaux, sont encore inférieurs aux effectifs organiques.</p> <p>La majoration provient :</p> <p>1° de l'augmentation d'effectif de 100 hommes dont il est question ci-dessus ;</p> <p>2° de l'augmentation du nombre et du prix des chevaux à acquérir.</p> <p>A noter que, depuis l'armistice, les apports en chevaux n'ont jamais pu compenser les pertes subies du fait des abatages, de la mortalité et des réformes. Il en est résulté une situation déficitaire à laquelle il convient de remédier. C'est pourquoi, il est prévu, pour 1929, un achat supplémentaire de 245 chevaux ;</p> <p>3° du renchérissement du prix des denrées fourragères et d'un plus grand nombre de chevaux à nourrir ;</p> <p>4° de la majoration des indemnités de marche et de séparation ;</p> <p>5° de la mise à hauteur des crédits relatifs à l'entretien locatif des bâtiments et du mobilier (litt. e) ; de ceux se rapportant aux dépenses diverses (litt. g), compte tenu de la majoration des indemnités pour frais de bureau, de déplacement et de déménagement et de ce que les dépenses — estimées à 450,000 francs — afférentes au relèvement, aux réseaux civils, des téléphones des brigades et des divers services de la Gendarmerie, supportées depuis 1913 par le Ministère des Travaux publics, seront, à partir de 1929, imputées à nouveau à charge du budget du Corps ;</p> <p>6° de la suppression des retenues de 3 et de 7 % — dont les traitements étaient frappés — laquelle porte ses effets sur une période de 12 mois, alors qu'en 1928 cette période n'était que de 6 mois (du 1^{er} juillet au 31 décembre).</p> <p>Il a été tenu compte de la suppression du crédit sollicité en 1928 pour bissexe de l'année.</p> <p style="text-align: center;">* * *</p> <p>On évalue à 38,000 francs, les recettes à verser au Budget des Voies et Moyens, pour cessions de chevaux, contre paiement, aux officiers.</p>
141,011	141,011	»	»	
125,689,411	117,590,106	8,099,305	»	
AUGMENTATION . . fr.		8,099,305		

(2) Art. 1, litt. g. — Voir note-annexe.

BUDGET DE L'EXERCICE 1929.

NUMÉRO des articles.	LITTE des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
CHAPITRE II.			
<i>Pensions et secours.</i>			
Pensions, allocations et augmentations de ces allocations et indemnités tenant lieu de pension (y compris les arriérés et les premiers termes de pensions, d'allocations et les indemnités tenant lieu de pension prenant cours en 1929 ou antérieurement au 1 ^{er} janvier de la même année) :			
	a	Pensions provisoires	fr. 500 »
	b	Premiers termes des pensions de retraite et ordres nationaux (pensions d'ancienneté de service pour officiers et pour militaires de rang subalterne du Corps de la gendarmerie; ordres nationaux décernés pour ancienneté de service)	85,500 »
	c	Indemnités tenant lieu de pension aux militaires du Corps de la gendarmerie en instance de pension et premiers termes de pensions d'invalidité (y compris les arriérés et éventuellement l'indemnité spéciale pour aide d'une tierce personne), accordés aux officiers et aux militaires de rang subalterne du Corps de la gendarmerie, pour invalidité dont l'origine ou l'aggravation ne se place pas entre le 1 ^{er} août 1914 et le 30 septembre 1919, ou qui sont atteints d'invalidité par suite de blessures ou d'infirmités contractées sur le territoire allemand à la suite d'attentats criminels commis, provoqués ou favorisés par des Allemands	95,500 »
	d	Subventions aux veuves et autres ayants droit y assimilés en attendant la liquidation de leur pension par application des lois coordonnées sur les pensions militaires. — Premiers termes de ces pensions.	40,000 »
	e	Allocations et augmentations de ces allocations, prévues par les lois coordonnées sur les pensions militaires, en faveur des ascendants des membres célibataires du Corps de la gendarmerie, décédés, et d'autres ayants droit y assimilés. — Premiers termes de ces allocations	5,000 »
Secours :			
	a	Secours viagers dont bénéficient d'anciens sous-officiers et gendarmes réformés pour infirmités avant la loi du 24 mai 1912, portant révision des pensions des militaires en-dessous du grade d'officier	56,000 »
4	b	Secours non renouvelables à des gendarmes qui, par suite de malheurs de famille ou d'événements exceptionnels, se trouvent dans une situation particulièrement digne d'intérêt et en faveur desquels la prévoyance ordinaire n'a pu agir efficacement	4,000 »
	c	Allocations tenant lieu de pension à d'anciens gendarmes ne bénéficiant pas d'une pension à charge d'une institution de prévoyance, à leurs veuves et à leurs familles	60,000 »
TOTAL DU CHAPITRE II.			fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1929.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1928.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
226,500	209,500	17,000	»	Art. 3. — La majoration résulte : 1° De l'application de la loi du 13 septembre 1928 assurant, à titre transitoire, de nouveaux avantages aux titulaires de pensions à charge du Trésor public et des Caisses de prévoyance ; 2° De l'augmentation du nombre des pensions à servir.
120,000	113,000	7,000	»	Art. 4. — Crédits mis en rapport avec les besoins prévus pour 1929, compte tenu de l'application aux secours viagers (litt. a) de la loi du 13 septembre 1928 assurant, à titre transitoire, de nouveaux avantages aux titulaires de pensions à charge du Trésor public et des Caisses de prévoyance.
346,500	322,500	24,000	»	
AUGMENTATION. . . fr.		24,000		

BUDGET DE L'EXERCICE 1929.

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.		
CHAPITRE III.		
<i>Services divers.</i>		
5	»	Réalisation du réseau permanent de télégraphique sans fil de la Gendarmerie
6	»	Acquisition de 100 chevaux pour renforcer les effectifs : 100 chevaux à 6,000 francs (prix moyen). fr. 600,000 » Frais de transport de ces chevaux du lieu d'achat au dépôt de remonte 4,000 »
(4)	»	Arriérés résultant du rajustement des pensions (loi du 28 juillet 1926) (<i>pour mémoire</i>).
(2)	»	Paiement de l'indemnité mobile de vie chère afférente au mois de juin 1924 aux agents qui en ont été privés sans compensation (<i>pour mémoire</i>)
(3)	»	Suppléments de pension à résulter de la loi assurant à titre transitoire de nouveaux avantages aux titulaires de pensions à charge du Trésor public (<i>pour mémoire</i>).
		TOTAL DU CHAPITRE III. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1929.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1928.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
126,000	90,000	36,000	»	Art. 5. — La somme demandée pour 1929 doit servir à l'acquisition de 7 postes émetteurs-récepteurs. Le libellé de l'article est remanié pour mieux préciser son objet.
604,000	»	604,000	»	Art. 6 (nouveau). — L'effectif en service est augmenté de 100 hommes <i>montés</i> afin qu'il puisse être fait face à l'accroissement constant des tâches imposées au Corps : la préparation à la mobilisation, pour citer un exemple, occasionne un travail de plus en plus considérable depuis l'instauration du service général et l'extension du champ imparti aux réquisitions.
»	1,600	»	1,600	(¹) Art. 5 de 1928. — Cette dépense n'est plus à envisager pour 1929.
»	300,000	»	300,000	(²) Art. 7 de 1928. — Cette dépense n'est plus à envisager en 1929.
»	1,910,000	»	1,910,000	(³) Art. 8 de 1928. — Des arriérés de l'espèce devront encore être payés en 1929 car il est certain que tous les dossiers ne pourront être approuvés en 1928 par la Cour des Comptes. Toutefois, il n'est pas possible de déterminer dès maintenant le montant du crédit qui sera nécessaire en 1929, crédit qui sera sollicité, le cas échéant, par voie d'amendement.
730,000	2,301,600	640,000	2,211,600	
DIMINUTION. . . fr.		1,571,600		

BUDGET DE L'EXERCICE 1929.

NUMÉRO des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<i>Récapitulation.</i>	
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.	
I.	Traitements et autres allocations ou prestations fr.
II	Pensions et secours.
	TOTAL DES DÉPENSES ORDINAIRES. fr.
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.	
III.	Services divers
	TOTAL DU BUDGET DU CORPS DE LA GENDARMERIE. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1929.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1928.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
123,689,411 »	117,590,106 »	8,099,305 »	»	
346,500 »	322,500 »	24,000 »	»	
126,035,911 »	117,912,606 »	8,123,305 »	»	
730,000 »	2,301,600 »	»	1,571,600 »	
126,765,911 »	120,214,206 »	8,123,305 »	1,571,600 »	
AUGMENTATION. . . fr.		6,551,705 »		

NOTE-ANNEXE AUX DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU CORPS DE LA GENDARMERIE POUR
OFFICIERS.

OFFICIERS de gen- darmarie.	OFFICIERS : comptables, médecins et vétérinaires.	Chevaux.	GRADES.	TRAITEMENTS annuels moyens.	MONTANT de la dépense.
1	»	1	Général major	75,000 »	75,000 »
3	»	3	Colonels	65,000 »	195,000 »
5	»	5	Lieutenants-colonels	54,000 »	270,000 »
5	»	5	Majors	45,000 »	225,000 »
53	»	53	Capitaines commandants et capitaines	34,000 »	1,802,000 »
72	»	72	Lieutenants et sous-lieutenants	22,000 »	1,584,000 »
1	»	1	Officier supérieur hors cadre	42,000 »	42,000 »
1	»	1	Officier supérieur hors cadre	42,000 »	42,000 »
1	»	1	Officier subalterne hors cadre	23,000 »	23,000 »
»	1	»	Colonel médecin	60,000 »	60,000 »
»	1	»	Capitaine médecin	30,000 »	30,000 »
»	1	1	Lieutenant-colonel vétérinaire	50,000 »	50,000 »
»	1	1	Lieutenant vétérinaire	22,000 »	22,000 »
»	1	»	Officier d'administration (trésorier)	38,000 »	38,000 »
»	1	»	Officier d'administration (équipement)	22,000 »	22,000 »
142	6	144	A ajouter :		4,480,000 »
			Officiers en non-activité		10,000 »
148					
				TOTAL fr.	4,490,000 »
			A déduire :		
			1/2 % pour médicaments (approximativement)		22,500 »
				RESTE fr.	4,467,500 »
			A ajouter :		
			Indemnités aux officiers montés		172,800 »
			Indemnités d'amortissement		86,400 »
			Indemnités familiale et de naissance		90,000 »
			Indemnités de cabinet de consultation		4,800 »
			Indemnités de marche		74,000 »
			Indemnités de séparation		24,000 »
			Indemnités de service en Allemagne occupée		14,000 »
			Indemnités de premier équipement aux sous-officiers promus sous-lieutenants		8,000 »
			Indemnités à des officiers chargés d'exercer des fonctions supérieures à leur grade		2,000 »
			Indemnités de séjour dans les camps		300 »
			Allocation spéciale pour charges militaires		390,000 »
				TOTAL (art. 1 ^{er} , litt. a, 1 ^o) fr.	5,333,800 »

L'EXERCICE 1929. — COMPOSITION DU CORPS. — CALCUL DES TRAITEMENTS, ETC.
TROUPES.

Hommes.	Chevaux.	GRADES.	TRAITEMENTS annuels moyens.	MONTANT de la dépense.
100		Adjudants de 1 ^{re} classe	20,000 »	2,000,000 »
115		Id. de 2 ^e classe.	19,000 »	2,185,000 »
290		Premiers maréchaux des logis chefs	18,500 »	5,365,000 »
571		Maréchaux des logis chefs.	17,500 »	9,992,500 »
394		Premiers maréchaux des logis.	15,100 »	5,949,400 »
1,849		Maréchaux des logis de 1 ^{re} classe.	15,800 »	29,214,200 »
1,849		Id. de 2 ^e classe.	14,000 »	25,886,000 »
463		Brigadiers	10,900 »	5,046,700 »
337		Gendarmes	10,600 »	3,572,200 »
32		Maréchaux-ferrants	12,300 »	393,600 »
6,000	1,739 (de selle). 45 (de trait).			89,604,600 »
		A ajouter :		
		Suppléments de traitement aux trompettes		6,900 »
			TOTAL. . . . fr.	89,611,500 »
		A déduire :		
		1/2 % pour médicaments (approximativement).		448,000 »
			RESTE. . . . fr.	89,163,500 »
		A ajouter :		
		Indemnités aux gendarmes montés		676,500 »
			TOTAL. . . . fr.	89,840,000 »
		A ajouter :		
		Indemnités familiale et de naissance		2,755,000 »
		Indemnités au personnel de la brigade de Laeken		9,000 »
		Indemnités pour bicyclettes.		950,000 »
		Indemnités de marche		450,000 »
		Indemnités de séparation		238,000 »
		Indemnités de service en Allemagne occupée.		145,000 »
		Indemnités de logement sans nourriture		1,000 »
		Haute paie pour chevrons de front.		700,000 »
		Haute paie pour décorations militaires (art. 4 de l'arrêté royal du 17 juillet 1912)		6,000 »
		Indemnités de logement aux sous-officiers, brigadiers et gendarmes qui ne peuvent, par suite de circonstances indépendantes de leur volonté, occuper un logement de l'Etat		830,000 »
		Indemnités de premier équipement allouées aux gendarmes nouvellement admis		390,000 »
		Indemnités de tenue et d'équipement		3,600,000 »
		Indemnités pour frais d'achat, d'entretien et de renouvellement de lampes électriques de poche, avec accessoires, au personnel participant à l'exécution des services judiciaires nocturnes		30,000 »
		Indemnités aux maréchaux-ferrants en possession du titre de maître		2,000 »
		Indemnités pour entretien de chiens policiers.		40,000 »
		Allocation spéciale pour charges militaires		3,100,000 »
			TOTAL (art. 1 ^{er} , litt. a, 2 ^e). . . . fr.	103,086,000 »

ART. 1 ^{er} , litt. g. — Dépenses diverses. — Dépenses imprévues non libellées au Budget.			
<i>Service de l'administration :</i>			
Indemnités fixes de bureau des officiers	fr	»	136,000
Achat et entretien des registres destinés aux lacteurs		50	
Imprimés divers destinés aux brigades		15,000	
Feuillets contrôles		100	
Feuillets matriculaires, fiches de renseigne- ments, livrets matricules et livrets militaires		200	
Cartons servant au classement des pièces matri- culaires		50	
Déclarations de lecture des lois militaires		30	
Imprimés et fournitures de bureau nécessaires aux chefs de service ne percevant pas l'in- dennité fixe		2,000	
Frais de chauffage des bureaux		290,000	
Frais de reliure du Journal militaire officiel		300	
Imprimés et fournitures de bureau nécessaires aux jurys d'examens		1,000	
Frais résultant des envois de fonds et des opéra- tions du service des chèques postaux		20,000	
Frais relatifs à la salle de visite des médecins et du service vétérinaire		2,000	
Frais d'envoi de correspondances à des mili- taires résidant à l'étranger		14,000	
Ouvrages destinés aux sous-officiers et gen- darmes et diverses menues dépenses prévues par les instructions		40,000	
		354,730	
Indemnités aux commandants de district et de canton pour travaux préparatoires à la mobilisation		92,500	
Frais résultant du reliement aux réseaux civils, des télé- phones des brigades et des divers services de la gen- darmérie		430,000	
		430,000	1,033,230
<i>Service des écuries :</i>			
Frais résultant de la ferrure des chevaux. fr		5,000	
Frais résultant de l'achat de fers, clous, etc.		10,000	
Clous Delperrier		100	
		15,100	
Frais d'entretien du petit matériel d'écurie		1,000	
Frais résultant de l'éclairage des écuries. 73		1,000	
Graisse pour pieds des chevaux		500	
		2,500	
A REPORTER	fr.	2,500	15,100 1,033,230

REPORT		fr.	2,500	15,100	1,033,230
Entretien des objets de manège		500			
Entretien des harnachements servant à l'instruc- tion des recrues		1,000			
		4,000			
Entretien des bâches pour chevaux		100			
Entretien des chariots fourragères		100			
Entretien des bâches pour chariots fourragères.		50			
Coût et entretien des sacs à avoine		50			
		300			
Frais relatifs au traitement des chevaux malades et à l'enfouissement des cadavres		600			
		20,000			
<i>Service de l'instruction :</i>					
Frais résultant des cours préparatoires à l'épreuve de la sous-lieutenance, cours particuliers, cours scienti- fiques dans les chefs-lieux de district.	fr.	10,000			
Frais d'acquisition et d'entretien des objets de salles d'armes, cours de gymnastique et natation.		5,000			
		15,000			
<i>Dépenses diverses :</i>					
Soins sanitaires aux officiers, sous-officiers, brigadiers et gendarmes et aux membres de leur famille . fr.		740,000			
Indemnités de déplacement et de déménagement aux officiers		135,000			
Indemnités de déplacement et de déménagement aux sous-officiers, brigadiers et gendarmes		645,000			
Indemnités de déplacement aux officiers de l'armée designés comme membres des jurys d'examens de la gendarmerie et frais de mission de l'agent tech- nique chargé de la visite des armes dans les unités		150			
Frais de transport divers, notamment ceux à rembourser à la Société nationale des chemins de fer belges et à la Société nationale des chemins de fer vicinaux.		225,000			
Frais d'envoi de télégrammes d'État		5,000			
Matières nécessaires à l'éclairage des troupes en marche		120			
Frais résultant de l'utilisation du charroi automobile (essence, huile, carbure de calcium, pièces de rechange, etc.)		10,000			
Dépenses imprévues		15,000			
		1,775,270			
TOTAL du littéra g de l'article 1 ^{er}	fr.	2,843,500			